



un site Natura 2000... Lac Bleu, Léviste

Bulletin d'information locale

n° 1



cet espace naturel afin que notre mission coule dans la sérénité.

Profitant de ces quelques lignes au nom de toute l'équipe du Comité local de pilotage, je remercie l'opérateur technique, l'Office National des Forêts qui, lors de la présentation et de la distribution d'un dossier technique en mairie de Beaucens, a su, par son intervention pertinente, nous faire apprécier les tenants et les aboutissants de la démarche. Je puis vous dire à combien son investissement et ses compétences nous aideront à bien pour conduire avec succès ce projet fort d'intérêts pour la défense de notre patrimoine avec le souci de transmettre aux générations futures un espace naturel conservé.

Je souhaite donc une volonté de réussite pour cette mission qui nous le tout en sachant que nous faisons également confiance aux services de l'Etat pour nous aider et prendre en compte également les observations des acteurs du Natura 2000 « Lac Bleu, Léviste ».

J. C. CASTEROT,
Comité de Pilotage



▲ Rhododendron (M. Saux)
▼ Lac Vert et Lac Bleu (J. Coll)

Lors de la première réunion du Comité local de pilotage, vous avez bien voulu me témoigner votre confiance me permettant d'assurer la présidence du comité local de pilotage du site Natura 2000 « Lac Bleu, Léviste ».

J'assurerais donc, avec votre concours permanent, cette mission de coordinateur et de relais auprès des services de l'Etat.

Dores et déjà, soyez en convaincu : je me porte garant que c'est toujours dans la concertation locale que nous agissons ensemble afin que la directive « habitats » puisse concilier à la fois les exigences écologiques des habitats naturels, des espèces et les activités pastorales, économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur notre territoire tout en conservant leurs particularités locales. L'objectif n'est pas de faire de ce site un sanctuaire, mais bien au contraire, que tous ensemble nous puissions promouvoir une gestion concertée et assumée avec un profond respect de tous les acteurs intervenant sur



Calendrier prévisionnel et état d'avancement de la démarche

	2005				2006			
	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne
Inventaire et analyse de l'existant : - habitats naturels et espèces - activités humaines	CP		GT	CP				
Travail de concertation : - définition des objectifs de conservation - élaboration de mesures de gestion					CP	GT	GT	
Rédaction et validation du document final								CP

L'élaboration du document d'objectifs devrait s'effectuer sur une période de 2 ans.

Des classeurs de liaison ont été déposés dans les mairies concernées. Ils regroupent l'ensemble des compte rendus des réunions du comité de pilotage et des groupes de travail, de l'information générale sur la démarche Natura 2000.

CP (réunion du comité de pilotage)
■ réalisée ■ à venir
GT (réunion des groupes de travail)
■ réalisée ■ à venir

HABITAT : le terme "habitat" désigne un milieu naturel dans lequel vit (habite) une espèce ou un groupe d'espèces. Il comprend le biotope (milieu physique où s'épanouit la vie) et la biocénose (ensemble des êtres vivants).

Intérêt communautaire : un habitat naturel (ou d'espèce) est reconnu d'intérêt communautaire :
- s'il est caractéristique d'une des 4 grandes régions biogéographiques européennes représentées en France (atlantique, alpine, méditerranéenne et continentale),
- si son aire de répartition est très restreinte par nature ou à la suite d'une action de l'homme,
- s'il est susceptible d'être menacé sur son aire naturelle.

ENDÉMIQUE : qualifie une espèce attachée à une région déterminée.
FORMULAIRE STANDARD ou BORDEREAU NATURA 2000 : liste d'habitats et d'espèces susceptibles d'être présents localement. Ce document appuie la transmission du site de l'Etat à l'Europe.

Des questions ?

L'Office National des Forêts de Tarbes se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.
Contact : Patrick MAURY - technicien ONF.

Vous pouvez aussi consulter les documents existants et disponibles à la Direction Régionale de l'Environnement (Toulouse) ou auprès de l'Opérateur :

- plaquette "Natura 2000 en Midi-Pyrénées"
- lettre semestrielle "Natura...venir"
- brochure "Natura 2000 : des contrats pour agir"

Et les sites internet...

- site du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD)
- site de la Commission européenne, page Natura 2000 : <http://europa.eu.int/environment/nature/natura.htm>

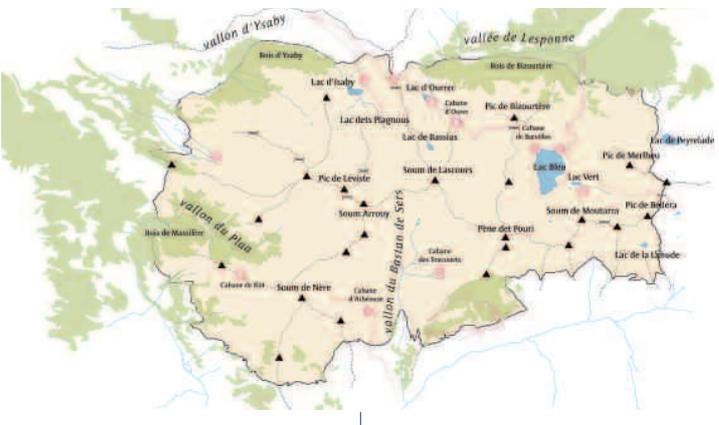
▼ Callune



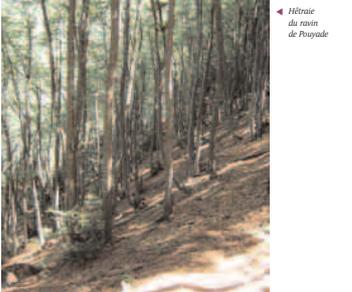
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, AGENCE DES HAUTES-PYRÉNÉES
Unité spécialisée travaux et activités conventionnelles (US TAC)
Centre Kennedy, rue Jean-Loup Chretien
BP 312 - 65015 TARBE Cedex 09
tél. : 05 62 44 20 34, fax : 05 62 44 20 30
patrick.maury@onf.fr



- Comité de rédaction : Patrick Maury, Isabelle Basso
- Crédits photo : Patrick Maury
- Agence départementale ONF Hautes Pyrénées, n° ISBN en cours
- Plage de couverture "Rosalie alpine", C. Bernardin / CERONIA
- Conception graphique : C. Ducoux, NBB Pro Création, Tarbes, tél. 05 62 93 66 16



Superficie : 7 000 ha
Altitude : 760 à 2640 m
Communes concernées : Bagagnères de Bigorre, Beaucens, Chaze, Saligot, Sers, Vieux, Villelongue, Vizeos.



▲ Brebis à la Montagne de Engues
▲ Hétraie du ravin de Pouyade

Le site Lac bleu et Léviste

Après consultation auprès des élus et des organismes concernés, le site a été proposé en décembre 1998 comme site éligible au réseau Natura 2000 ou Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la Directive Habitats.

L'Office National des Forêts : opérateur technique

L'ONF est chargé de la réalisation du document d'objectifs dont la phase de validation finale est prévue pour le mois de Décembre 2006.

Principales caractéristiques du site

Le site a une superficie d'environ 7000 ha, sur le territoire administratif des communes de Bagagnères de Bigorre, Beaucens, Chaze, Saligot, Sers, Vieux, Villelongue, Vizeos.

Le site est limité au nord par le picmont pyrénéen, à l'est par le Pic du Midi, au sud par la vallée du Bastan et à l'ouest par la vallée des gaves.

De multiples pratiques humaines y sont recensées notamment la pastoralisme, l'exploitation forestière mais aussi diverses activités de tourisme et de loisirs comme la chasse, la pêche, la randonnée pédestre et à ski, les raquettes.

En ce qui concerne le patrimoine naturel, peu d'études ont été réalisées sur le site. Néanmoins, les connaissances de terrain des gardes du Parc National des Pyrénées, des acteurs locaux sont à compiler et intégrer à la démarche.

Natura 2000 : un réseau écologique européen

Le 21 mai 1992, les Etats membres de l'Union Européenne ont décidé de coordonner leur politique de protection de la nature au travers d'une nouvelle directive : la Directive Habitats (DH). Elle vise à recenser un certain nombre de milieux naturels à l'échelle européenne abritant des espèces animales et végétales remarquables, rares ou caractéristiques. Enfin, cette directive permet de mettre en place sur les sites identifiés des mesures garantissant la préservation des richesses écologiques.

L'ensemble des sites retenus (désignés en Zones Spéciales de Conservation ZSC) formera avec ceux identifiés au titre de la Directive Oiseaux (les Zones de Protection Spéciales ZPS) : le réseau écologique européen Natura 2000.

La DH fixe aux états membres une obligation de résultat ; chaque état garde le choix des moyens à mettre en œuvre.

Il est important de souligner que l'appartenance des sites à ce réseau ne signifie pas une "mise sous cloche". En effet, l'Article 2 de la DH précise que "Les mesures prises (...) tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales".

Natura 2000 en France...

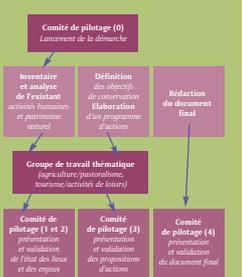
Les deux directives Habitats et Oiseaux ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Les termes de la transposition sont regroupés dans les articles L 414-1 et L 414-2 et suivants du code de l'environnement.

Une concertation pour des objectifs communs

Pour chaque site considéré, des objectifs communs sont définis en concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés. Ces réflexions doivent aboutir à l'élaboration d'un outil de gestion établi sous la présidence du Préfet de Département. Ce dossier, initiative française, s'appelle le document d'objectifs (Docob).

Le document d'objectifs est un véritable outil d'aide à la décision pour une gestion concertée, conjuguant protection de la nature et développement socio-économique durable.

Les étapes de l'élaboration du document d'objectifs...



Une mise en œuvre dans la continuité...

Le comité local de pilotage

Les différentes phases de l'élaboration du document d'objectifs sont suivies par un comité local de pilotage. Présidé par le Préfet de département ou son représentant, ou un élu local, il est composé de collectivités locales, de structures intercommunales, d'organismes socio-professionnels (fédérations, syndicats, associations...) et de toute autre personne ayant un intérêt au sein du site. Le comité de pilotage a pour rôle d'examiner, d'amender et de valider les différentes étapes de la réalisation du document d'objectifs ; il est l'organe central de la concertation.

L'opérateur local

Désigné par le Préfet, il est le maître d'œuvre de la démarche. Il prend contact avec l'ensemble des acteurs concernés par le site et met en place des groupes de travail thématiques ou géographiques en fonction des différents enjeux présents. Il anime les réunions de ces groupes et réalise le document d'objectifs à partir des résultats des discussions locales.



◀ Renard roux

La présente étude prendra en compte les espèces animales et végétales visées à l'annexe II de la Directive Habitats.

Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats

Espèces animales

Le desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) a été cité sur le site. Des prospections de cette espèce seront réalisées au cours du mois de juin 2005.

Le lézard des Pyrénées (*Archaeolacerta bonnali*) : cette espèce a été déterminée dans le périmètre du site.

Plusieurs espèces de chauve-souris sont citées : le petit et le grand rhinolophe, le petit et le grand murin. En 2005, des écoutes et des captures seront réalisées.

Espèces végétales

L'androsace des Pyrénées (*Androsace pyrenaica*), est protégée au niveau national et visée à l'annexe 2 de la D.H. L'espèce sera prospectée dans le courant du mois de juin 2005.

Les prospections déjà réalisées permettent de noter la présence d'autres espèces remarquables dont le lys des Pyrénées (*Lilium pyrenaicum*), la rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), ...

- ▲ Chauve souris : grand murin (P. Schwaab)
- ▲ Droséra à feuilles rondes
- ▲ Desman des Pyrénées (B. Cass)
- ◀ Lys des Pyrénées
- ▶ Androsace des Pyrénées



Carline
Joabarde
Nard raide

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats

La liste suivante recense les habitats naturels susceptibles d'être présents sur le site. Les inventaires de terrain qui ont été menés durant l'été 2005 viendront confirmer la présence de certains d'entre eux et en ajouter sans doute quelques nouveaux.

code Corine biotopes	code Natura 2000	formulaire standard	intitulé de l'habitat
Milieux d'eaux douces			
22-11x (22-31 et 22-32)	3130	oui	Eaux oligotrophes de l'espace médio-européen et péri-alpin
24-22	3220	oui	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
Milieux de pelouses et prairies			
36-314	6140	oui	Pelouses pyrénéennes siliceuses fermées à <i>F. eskia</i> (Gispet)
36-4	6170	oui	Pelouses calcaires alpines et subalpines
■ 35-1 / 36-31	6230	oui	Formations à Nard raide et groupements apparentés
37-83	6432	oui	Mégaphorbiaies hygrophiles
38-3	6520	oui	Prairies de fauche de montagne
Milieux de landes			
31-2	4030	oui	Landes sèches européennes
31-4	4060	oui	Landes alpines et subalpines
31-42	4060	oui	Landes à Rhododendron
31-431	4060	oui	Fourrés de genévrier nain
31-82	5110	oui	Formations stables à buis des pentes rocheuses
Milieux forestiers			
41-16	9150	oui	Hêtraies calcicoles à Céphalanthère
41-4	9180	oui	Forêts de ravins à tilleuls et érables
Milieux humides			
■ 51-1	7110	oui	Tourbières hautes actives
54-5	7140	oui	Tourbières de transition et tremblantes
54-24	7230	oui	Tourbières basses alcalines
Milieux rocheux			
61-1	8110	oui	Eboulis siliceux
61-3	8130	oui	Eboulis ouest méditerranéens et thermophiles
62-1	8210	oui	Végétation des falaises calcaires
62-2	8220	oui	Végétation des falaises siliceuses

◀ Aster des Alpes

■ Habitats retenus prioritaires par la Directive Habitat.

